[Contributeur scientifique : Jacques Berger]

Lutter contre les carences

La carence en fer est un problème majeur de santé publique, pouvant engendrer des retards de développement physique et cognitif chez l'enfant, une déficience du système immunitaire, des pertes d'activités chez les adultes avec de fortes incidences sur le développement des sociétés.

Préparation d'un aliment thérapeutique pour le traitement de la malnutrition, Vietnam.

« Il n'y a pas d'anémie en Bolivie. » Dans les années 1990, cette phrase tirée d'un rapport de l'Unicef interpelle l'Orstom, qui vient tout juste de terminer un programme de recherche au Togo sur l'anémie. Une étude épidémiologique est alors lancée, qui montre que 40 % à 60 % des Boliviens sont en réalité anémiques et souffrent de carence en fer. Si leur taux d'hémoglobine est élevé, c'est avant tout parce qu'ils vivent en altitude, ce qui introduit un biais dans le diagnostic de l'anémie.

Un essai comparatif est entrepris, dans lequel des enfants boliviens reçoivent du fer chaque jour ou chaque semaine, par pilule ou dans une boisson traditionnelle à base de céréales et enrichie en fer. Les résultats suggèrent qu'une prise hebdomadaire de pilule est aussi efficace qu'une prise quotidienne, le traitement qui est pourtant encore préconisé aujourd'hui par l'OMS. D'autre part, la boisson enrichie a un impact identique à celui des pilules. Commercialisée par un producteur local, cette boisson ne rencontre toutefois pas le succès escompté, faute d'une campagne d'information des populations.

En 1998, l'équipe poursuit ses recherches au Vietnam. Plusieurs essais sont lancés auprès de nourrissons et de femmes enceintes, avec de nouveaux types de suppléments. Les résultats montrent alors qu'une prise hebdomadaire de fer/acide folique démarrée deux mois avant conception et maintenue lors de la grossesse a un impact supérieur, en termes de poids de naissance, à la supplémentation quotidienne.

Les chercheurs testent ensuite un nuoc-mâm enrichi en fer et démontrent que sa consommation dans des conditions réelles, au sein des populations, permet d'éliminer la carence en fer en un an. Forts de ce résultat, ils créent et évaluent l'impact de compléments alimentaires pour les nourrissons et les jeunes enfants à base de produits locaux, d'abord au Vietnam, puis au Cambodge, avec une pâte à base de poissons, très appréciée dans ce pays.

PARTENAIRES

Institut bolivien de biologie d'altitude, Bolivie

Ministère de la Santé, Vietnam

Ministère de l'Agriculture, ministère de la Santé et Unicef, Cambodge

Organisation de coordination et de coopération pour la lutte contre les grandes endémies, Togo

Institutions et ONG internationales : ILSI, GAIN, Gret, PAM, Unicef, OMS, IAEA…

••• De la Bolivie au Cambodge, des produits locaux enrichis permettent de lutter contre les carences en micronutriments •••

© IRD/J. Berger

Vente de nuoc-mâm enrichi, Vietnam.

« La lutte contre la carence en micronutriments chez les femmes enceintes et les jeunes enfants est la seule solution pour mettre fin au cycle générationnel de la malnutrition. Le travail accompli par l'IRD et l'Institut national de la nutrition au Vietnam a montré que le défi peut être relevé dans un délai relativement court, et il a servi de modèle pour d'autres pays asiatiques. »

Professeur Le Danh Tuyen, directeur de l'Institut national de la nutrition, Vietnam

SCIENCE
et développement durable

75 ANS
DE RECHERCHE AU SUD

IRD Éditions
INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DÉVELOPPEMENT

Marseille, 2019

Direction éditoriale
Marie-Lise Sabrié, Thomas Mourier, Corinne Lavagne

Rédaction
Viviane Thivent

Conception maquette et mise en page
Charlotte Devanz

Correction
Stéphanie Quillon

Les photos de cet ouvrage sont issues de la banque d'images Indigo (IRD)

Photo de couverture
Peinture d'art haïtien, Port-au-Prince, *Haïti* par H. Jackson. © Paul Kim - Banque d'images Alamy

Photos pages de partie
Partie 1 – Accès à l'eau, Burkina Faso. © IRD/B. Ouattara
Partie 2 – Volcan Cotopaxi en activité, Équateur. © IRD/J. P. Verdesoto
Partie 3 – Fruits rouges (*Aframomum*), forêt du Mayombe, République démocratique du Congo. © IRD/E. Katz
Partie 4 – Forêt tropicale humide des South Western Ghats, Inde. © IRD/G. Michon
Partie 5 – Atelier d'observation du soleil, Sénégal. © IRD/R. Nisin

La loi du 1er juillet 1992 (code de la propriété intellectuelle, première partie) n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article L. 122-5, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans le but d'exemple ou d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1er de l'article L. 122-4). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon passible des peines prévues au titre III de la loi précitée.

© IRD, 2019
ISBN : 978-2-7099-2737-6